

plus que cela résoudrait le problème car il en résulterait d'autres inégalités qui, dans le cas des gens touchant de gros revenus seraient atroces.

L'hon. M. HANSON: Considérons le cas des femmes. Pourquoi est-il nécessaire d'enrôler des femmes comme sténographes? Ne peuvent-elles pas être employées dans ces départements sans avoir à porter l'uniforme?

Des VOIX: Très bien!

L'hon. M. HANSON: Je sais que l'uniforme a beaucoup d'attrait pour une femme—

M. HOMUTH: L'uniforme du corps d'aviation.

L'hon. M. HANSON: Je me suis souvent demandé pourquoi on avait enrôlé dans le corps d'aviation tant de personnes pour ne leur confier que des besognes administratives. J'ai vu dans l'édifice Jackson, depuis un an, un nombre extraordinaire de jeunes gens qui accomplissent là non pas de la besogne administrative, mais simplement du travail de commis.

L'hon. M. CARDIN: De messenger.

L'hon. M. HANSON: ...du travail de garçon de bureau. Il n'y a pas lieu du tout de leur faire porter l'uniforme. Ces emplois devraient être réservés aux civils, et ces jeunes gens devraient être affectés aux services terrestres, ou encore, ils devraient chercher à faire leur devoir dans les troupes combattantes. L'armée de l'air, non moins que la marine, compte beaucoup d'hommes dont les pieds semblent rivés au sol. Mais ils portent tous l'uniforme. Je me demande pourquoi on enrôle tant d'hommes qui ne vont pas sur la ligne de feu et qui n'en ont pas l'intention, ou auxquels,—je n'exagère pas,—le régime actuel ne permet guère de voir le feu.

Prenons le cas de ce jeune avocat, désireux de se rendre outre-mer, mais affecté à la garde d'archives. Il faut, bien entendu, quelqu'un pour exécuter ce travail, et les archives sont d'une très grande importance. Mais voici un sujet qui peut rendre de précieux services comme combattant et qui, à cause de sa qualité d'avocat et de l'expérience acquise dans un bureau, est voué à garder des archives.

M. ROSS (Moose-Jaw): Convient-il de le taxer?

L'hon. M. HANSON: Il ne tient pas à rester au Canada; il veut aller outre-mer. S'il réintégrait la vie civile et revenait à l'exercice de sa profession, son revenu serait frappé d'un impôt beaucoup plus lourd.

M. ROSS (Moose-Jaw): L'armée compte aujourd'hui un grand nombre d'hommes dans

le même cas. Ils iraient outre-mer s'ils en avaient la faculté, mais on les garde ici pour une raison quelconque.

L'hon. M. HANSON: Je sais, le problème fourmille de difficultés telles qu'il est impossible de poser une règle générale susceptible de donner satisfaction à tous. Le ministre en conviendra.

M. MACDONALD (Brantford-City): Ne vaut-il pas mieux pêcher par excès de générosité?

L'hon. M. HANSON: Je veux bien approuver ce principe mais non s'il va en coûter 25 millions au trésor public. C'est une somme formidable. J'ai peine à croire qu'elle atteigne pareil montant mais c'est le ministre qui le dit, ce sont ses fonctionnaires qui en ont fait le calcul estimatif et je suis contraint de l'admettre à défaut de preuve du contraire. Certes, il est noble d'être généreux mais je crois qu'il est bon de se montrer juste avant de se montrer généreux.

M. GREEN: Le ministre a-t-il dit qu'il y avait 20,000 officiers au Canada? Aurait-il l'obligeance d'en répéter le nombre?

L'hon. M. ILSLEY: Il y a, dans les trois services au Canada, 24,499 officiers brevetés.

M. GREEN: Ce nombre comprend-il ceux de la réserve?

L'hon. M. ILSLEY: J'ai pris pour acquis qu'il ne comprend pas les officiers de la réserve. On n'en a pas fait le dénombrement avec l'idée d'y inclure les officiers de la réserve et je suis à peu près sûr qu'ils en sont exclus.

M. GREEN: Le chiffre paraît élevé. Le ministre a déclaré que l'exemption de ces officiers entraînerait pour le trésor la perte de 20 à 25 millions de dollars, soit \$1,000 par officier, somme qui, elle aussi, paraît très élevée. Voici la genèse de l'affaire. Le comité se rappelle que, lors de l'imposition de la taxe de défense nationale, il y a deux ans, la députation a énergiquement réclamé l'exonération d'impôts pour tous les hommes de l'active, qu'ils fussent dans la marine, dans l'armée ou dans l'aviation, mais à l'époque, le ministre n'a pas voulu céder sur toute la ligne. Il a taxé les officiers et exempté les gradés et hommes de troupes. C'est pourquoi la loi revêt sa forme actuelle. J'avais alors, comme maintenant, l'impression qu'on attire trop l'attention sur les officiers d'état-major que l'on voit dans Ottawa. Pour chaque homme qui occupe ici un poste lucratif, et certains sont d'avis qu'on lui rend la vie trop facile, il s'en trouve cent dans les différentes régions du pays qui sont prêts à se battre et à sacrifier leur vie. Il serait injuste, je crois, de tabler entière-